

# Pusey

## Taxes communales contenues

Le nouveau conseil municipal a désigné les membres des commissions et les représentants aux différentes institutions locales. Les votes ont ensuite porté sur les taux d'imposition. Ceux de 2013 ont été reconduits. Pour 2014 la taxe d'habitation reste à 10 %, celle sur le foncier bâti à 13.7 %, et celle sur le foncier non bâti à 36.15 %.

**Budget primitif 2014.** La section d'investissement se monte à 832 000 euros, la section de fonctionnement 1,194 million d'euros.

**Lotissement.** Le budget du lo-

tissement communal « en l'Echelotte » prévoit l'achat des terrains et la consultation des établissements bancaires pour un prêt de 500 000 euros sur deux ans. Les personnes intéressées par les futures parcelles doivent s'adresser en mairie.

**Travaux.** Au programme : vidéosurveillance, boulodrome, peinture à l'école, stores à la salle polyvalente, éclairage à la microcrèche, réfection de l'ancien bar-restaurant pour une ouverture en fin d'année, enfouissement du réseau électrique au Mont Chanois, rue de Pusy.